

SEANCE DU 11 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 11 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président.

Étaient présents : Les délégués des communes de :

Nombre de conseillers :

- en exercice : 44
- présents : 40
- votants : 44

Date de convocation :

05 Avril 2016

ANGE	JOUAN Daniel (suppléant)	OISLY	JOLY Florence
CHATEAUVIEUX	SAUX Christian	OUCHAMPS	SIMON André
CHATILLON/CHER	JULIEN Pierre	POUILLE	GOUTX Alain
	DANGER Marie-Claire	ROUGEOU	JOULAN Bénédite
CHEMERY	CHARLES Françoise	SAINT-AIGNAN/CHER	SAUQUET Claude
CHOUSSY	-----		ROLAND Stéphanie
CONTRES	BRAULT Jean-Luc		GOMES Zita
	DELORD Martine	TROTIGNON Xavier	
	MARILLEAU Isabelle	SAINT-ROMAIN/CHER	TROTIGNON Michel
	-----	SASSAY	TURMEAUX Sylviane
COUDES	PENNEQUIN Elisabeth	SEIGY	BOIRE Jacky
COUFFY	EPIAIS Jean-Pierre	SELLES/CHER	MONCHET Francis
FEINGS	MICHOT Karine		LATOURE Martine
FOUGERES/BIEVRE	-----		-----
FRESNES	DYE Jean-Marie		COCHETON Stella
GY-EN-SOLOGNE	DUFRAISSE FRIGOLA Jocelyne (suppléante)		BERNARD Bruno
LASSAY/CROISNE	GAUTRY François		BOYER Danielle
MAREUIL/CHER	ALMYR Jean-Claude	SOINGS-EN-SOLOGNE	BIETTE Bernard
MEHERS	CHARBONNIER François		DELANDE Anne-Marie
MEUSNES	SINSON Daniel	THENAY	ROINSOLLE Daniel
NOYERS/CHER	SARTORI Philippe	THESEE	CHARLUTEAU Daniel
	LELIEVRE Jean-Jacques		
	BOUIER Sylvie		

Étaient absents excusés : Les délégués des Communes de : ANGE : M. DEFORGES Jacky – CHOUSSY : M. GOSSEAUME Thierry – CONTRES : M. COLLIN Guillaume – FOUGERES/BIEVRE : M. MARTELLIERE Eric – GY EN SOLOGNE : Mme COLONNA Anne-Marie – SELLES/CHER : M. MARGOTTIN Gérard –

Absents ayant donné procuration : M. GOSSEAUME Thierry à Mme JOULAN Bénédite
M. COLLIN Guillaume à Mme MARILLEAU Isabelle
M. MARTELLIERE Eric à Mme MICHOT Karine
M. MARGOTTIN Gérard à Mme BOYER Danielle

Madame GOMES Zita est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président, souhaite la bienvenue à l'Assemblée au sein de la salle des fêtes de Contres.

Il demande ensuite au Conseil si des observations sont à apporter au compte-rendu de la dernière séance communautaire. Le Conseil l'entérine à l'unanimité.

Puis, il rend compte de la décision qu'il a prise dans le cadre des délégations qui lui sont conférées. Cette décision est la suivante :

Décision N° 11-2016: Attribution du Marché n°2016PI02 pour l'élaboration du plan local d'urbanisme Intercommunal(PLUi) de la Communauté de communes Val-de-Cher-Controis

Un marché sera signé avec la société : **G2C territoires** – 3 rue de Tasmanie – 44115 BASSE-GOULAINNE pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Val de Cher-Controis et selon les honoraires fixés comme suit :

- Tranche ferme : **326 111,00 € HT** soit 391 333,20 € TTC
- Tranche conditionnelle n°1 - Plans de secteur (coût unitaire) : **4 610,00 € HT** soit 5 532,00 € TTC,
- Tranche conditionnelle n°2 - Dossier Loi Barnier – étude d'entrée de bourg le long des axes classés à grande circulation (coût unitaire) : **2 613,00 € HT** soit 3 135,60 € TTC,

- Tranche conditionnelle n°3 - Dossier « Périmètre de protection modifié » (coût unitaire) : **3 053,00 € HT** soit 3 663,60 € TTC,

Il donne ensuite la parole à Monsieur Grégory BARRIER, Directeur du Bureau d'Etudes Ingénierie, Bois, Climatique, Energies renouvelables, CEBl 45. Ce dernier rappelle que la 1^{ère} enveloppe de subvention d'un montant de 500 000 € finançant tous les projets de territoire s'inscrivant dans le cadre de la transition énergétique pour la croissance verte (TEP-CV) a été répartie par l'ADEME, chaque projet étant préinscrit. Une seconde enveloppe de 1,5 millions d'euros est dégagée. Il informe les élus que pour bénéficier de ces subventions les projets présentés devront s'inscrire dans les six domaines d'actions suivantes :

1. Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public (par ex : isolation bâtiments, optimisation de l'éclairage public),
2. Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports (par ex : pistes cyclables dans les zones d'emplois, location de vélos longue durée, développement du numérique pour permettre l'essor du télétravail),
3. Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets (par ex : réseau de chaleur, récupération de chaleur sur les eaux usées et industrielles),
4. Production d'énergie renouvelable locale (par ex : filière bois, méthanisation, éoliennes)
5. Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable (par ex : déploiement du plan paysage, Observatoire Loire, actions liées à la trame verte/bleue ; stratégie de compensation foncière des agriculteurs),
6. Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux (par ex : plate-forme Rénov'énergie, Villes et villages étoilées, gaspillage alimentaire)

Le projet global sera porté par la Communauté mais chaque commune devra établir une convention financière avec le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et en assurer le suivi. Dans ce cadre, et en sa qualité d'ingénieur thermique, il propose ses services aux communes afin de monter correctement chaque dossier. Fort de son expérience en la matière, il analysera au plus près les problématiques de chacune et Madame HENRY Marjorie, son assistante, interviendra dans le montage administratif. Il rappelle que la réglementation est stricte et que les dossiers mal montés, seront rejetés. Le Président prend ensuite la parole et remercie Monsieur Grégory BARRIER du travail accompli précédemment, et notamment de son efficacité pour la 1^{ère} enveloppe de 500 000 € dont le dossier a été monté en 8 jours sous l'initiative de Monsieur Francis MONCHET, Vice-Président en charge notamment de la protection et de la mise en valeur de l'environnement. Il souligne que cette aide technique et administrative est d'autant plus indispensable pour cette deuxième enveloppe d'un montant 3 fois supérieur à la 1^{ère}.

Finances

Madame Gaëlle GAVANOU, Trésorière de Contres, prend la parole et présente les comptes de gestions 2015 à l'Assemblée et rappelle que les budgets annexes gestion immobilière et ZAE Chémery ont été clôturés en 2015.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 (BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES) DRESSÉ PAR MADAME GAVANOU GAELLE, TRÉSORIÈRE DE CONTRES

- Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal et des budgets annexes – Maison de Santé Pluridisciplinaire- ZA des Barreliers Village-artisans- Bâtiments relais – Locaux commerciaux – ZA des Barreliers-Doulain- ZA des Barreliers-Grand-Mont – ZAE Grille – Midi – ZA Noyers-sur-Cher – ZA Saint-Aignan-sur-Cher – ZA les Avenettes – ZA Selles-sur-Cher- Spanc sur le territoire du Controis, de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis – Gendarmerie, de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que toutes les opérations sont régulièrement et bien justifiées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes précités de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes précités dressé, pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Puis, Madame Elisabeth PENNEQUIN, Vice-présidente en charge des finances, prend la parole et présente à l'Assemblée la suite du volet financier sur lequel chaque élu devra statuer. Avant leur présentation, Monsieur le Président se joint à elle pour remercier Monsieur François DURIS, Responsable du service finances qui a effectué un énorme de travail pour finaliser les dossiers budgétaires présentés ce soir.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 (BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES)

- Vu l'article L 2121-14 le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Considérant** que Monsieur Philippe SARTORI, 1^{er} Vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
- **Considérant** que Monsieur Jean-Luc BRAULT, Président, s'est retiré de la séance lors du vote relatif à l'adoption du compte administratif 2015 du budget principal et des budgets annexes,
- Vu le compte de gestion 2015 du budget principal et des budgets annexes dressés par le trésorier,
- **Après présentation** par Mme Elisabeth PENNEQUIN, Vice-présidente aux Finances, des écritures du compte administratif 2015 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve, le compte administratif 2015 du budget principal et des budgets annexes - Maison de Santé Pluridisciplinaire (MPS) – ZA des Barreliers Village-artisans – Bâtiments relais – Locaux commerciaux – ZA des Barreliers-Doulain- ZA des Barreliers-Grand-Mont – ZAE Grille Midi – ZA Noyers-sur-Cher – ZA Saint-Aignan-sur-Cher – ZA les Avenettes – ZA Selles-sur-Cher- Spanc sur le territoire du Controis – Gendarmerie, comme suit :

Budget principal	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Opération de l'exercice				
opérations réelles	15 790 408.66	19 323 966.84	3 929 696.45	3 581 074.15
opérations d'ordre	632 535.70	56 468.03	121 886.15	697 953.82
Total Cumulé	16 422 944.36	19 380 434.87	4 051 582.60	4 279 027.97
Résultat de l'exercice 2015		2 957 490.51		227 445.37
Résultat Antérieur 2014		4 096 547.41	96 754.13	
Résultat réel		7 054 037.92		130 691.24
Résultat global Excédent hors restes à réaliser	7 184 729.16			

MSP	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Opération de l'exercice				
opérations réelles	55 376.97	49 224.19	52 472.26	24 866.82
opérations d'ordre	55 440.00	22 330.67	22 330.67	55 440.00
Total Cumulé	110 816.97	71 554.86	74 802.93	80 306.82
Résultat de l'exercice 2015	39 262.11			5 503.89
Résultat Antérieur 2014		99 262.64	24 866.82	
Résultat réel		60 000.53	19 362.93	
Résultat global Excédent hors restes à réaliser	40 637.60			

Village-artisans	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Opération de l'exercice				
opérations réelles	163 823.90	1 079 059.99	574 909.66	739 644.31
opérations d'ordre	1 097 053.79	160 891.29	160 891.29	1 097 053.79
Total Cumulé	1 260 877.69	1 239 951.28	735 800.95	1 836 698.10
Résultat de l'exercice 2015	20 926.41			1 100 897.15
Résultat Antérieur 2014		21 303.14	76 846.19	
Résultat réel		376.73		1 024 050.96
Résultat global Excédent hors restes à réaliser	1 024 427.69			

Bâtiments Relais	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Opération de l'exercice				
opérations réelles	0.00	375 826.43	1 065 789.12	1 426 397.95
opérations d'ordre	351 271.05	0.00	911.00	28 964.00
Total Cumulé	351 271.05	375 826.43	1 066 700.12	1 455 361.95
Résultat de l'exercice 2015		384.46		388 661.83
Résultat Antérieur 2014			6 558.57	
Résultat réel		384.46		382 103.26
Résultat global Déficit hors restes à réaliser	382 487.72			

Locaux commerciaux	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Opération de l'exercice				
opérations réelles	13 890.19	49 769.96	21 092.06	200.00
opérations d'ordre	56 804.00	20 556.00	20 556.00	56 804.00
Total Cumulé	70 694.19	70 325.96	41 648.06	57 004.00
Résultat de l'exercice 2015	368.23			15 355.94
Résultat Antérieur 2014		840.29		15 002.79
Résultat réel		472.06		30 358.73
Résultat global Excédent hors restes à réaliser	30 830.79			

ZA Barreliers-Doulain	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Opération de l'exercice				
opérations réelles	0,00	179 600.00	0,00	0,00
opérations d'ordre	2 109 979.57	1 930 379,57	1 930 379,57	2 109 979.57
Total Cumulé	2 109 979.57	2 109 979.57	1 930 379,57	2 109 979.57
Résultat de l'exercice 2015		0,00		179 600.00
Résultat Antérieur 2014		1 809 453,36	1 930 379,57	
Résultat réel		1 809 453,36	1 750 779.57	
Résultat global Déficit hors restes à réaliser	- 58 673.79			

ZA Barreliers Grand-Mont	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Opération de l'exercice				
opérations réelles	0	0,00	0,00	0,00
opérations d'ordre	482 284,86	482 284,86	482 284,86	476 282,86
Total Cumulé	482 285,32	482 284,86	482 284,86	476 282,00
Résultat de l'exercice 2015				
Résultat Antérieur 2014		15 948,48	482 284,86	
Résultat réel		15 948,48	482 284,86	
Résultat global Déficit	- 466 336,38			

ZA Grille Midi	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Opération de l'exercice				
opérations réelles	0,00	0	0,00	0,00
opérations d'ordre	300 405 55	300 405,55	300 405,55	300 405,55
Total Cumulé	300 405,55	300 405,55	300 405,55	300 405,55
Résultat de l'exercice 2015		0,00		0,00
Résultat Antérieur 2014		45 443,00	300 405,55	
Résultat réel		45 443,00	300 405,55	
Résultat global déficit	- 254 962,55			

ZA Noyers-sur-Cher	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Opération de l'exercice				
opérations réelles	440,95	0,00	2 711,61	0,00
opérations d'ordre	440,95	881,90	440,95	0,00
Total Cumulé	881,90	881,90	3 152,56	0,00
Résultat de l'exercice 2014		0,00	3 152,56	
Résultat Antérieur 2013		80 876,91	96 394,52	
Résultat réel		80 876,91	99 547,08	
Résultat global Déficit	- 18 670,17			

ZA Saint Aignan	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Opération de l'exercice				
opérations réelles	15 630,91	0,00	56 809,74	0,00
opérations d'ordre	15 630,91	31 261,82	15 630,91	0,00
Total Cumulé	31 261,82	31 261,82	72 440,65	0,00
Résultat de l'exercice 2015	0,00		72 440,65	
Résultat Antérieur 2014		56 327,90	87 913,28	
Résultat réel		56 327,90	160 353,93	
Résultat global Déficit	- 104 026,03			

ZA Les Avenettes	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Opération de l'exercice	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	0,00	6 627.41	0,00	0,00
opérations d'ordre	13 254.82	6 627.41	6 627.41	13 254.82
Total Cumulé	13 254.82	13 254.82	6 627.41	13 254.82
Résultat de l'exercice 2015		0.00	0,00	6 627.41
Résultat Antérieur 2014		213 442.64	6 627,41	
Résultat réel		213 442,64	0.00	
Résultat global Excédent	213 442.64			

ZA Selles-sur-Cher	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Opération de l'exercice	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	800 000.00	0,00	0,00	0,00
opérations d'ordre	0,00	800 000.00	800 000.00	0,00
Total Cumulé	800 000.00	800 000.00	800 000.00	0,00
Résultat de l'exercice 2015	0,00	0,00	800 000.00	0,00
Résultat Antérieur 2014				
Résultat réel			800 000.00	0,00
Résultat global Excédent / déficit	- 800 000,00			

SPANC	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
Opération de l'exercice	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	91 536.64	73 867.00	305 115.82	390 353.05
opérations d'ordre	682.19	0,00	0,00	682.19
Total Cumulé	92 218.83	73 867.00	305 115.82	391 035.24
Résultat de l'exercice 2015	18 351.83			85 919.42
Résultat Antérieur 2014		22 301.46	499.58	
Résultat réel		3 949.63		85 419.84
Résultat global Excédent hors restes à réaliser	89 369.47			

Gendarmerie	FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
Opération de l'exercice	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
opérations réelles	0.00	351 271.05	375 826.43	0.00
opérations d'ordre	0.00	0.00	0.00	0.00
Total Cumulé	0.00	351 271.05	375 826.43	0.00
Résultat de l'exercice 2015		351 271.05	375 826.43	
Résultat Antérieur 2014				
Résultat réel		351 271.05	375 826.43	
Résultat global Déficit hors restes à réaliser	- 24 555.38			

3. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015- BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Après avoir entendu les comptes administratifs du budget principal, et des budgets annexes Maison de Santé Pluridisciplinaire, ZA Barreliers, Village artisans, Commerces, Bâtiments d'activités, SPANC, Gendarmerie de l'exercice 2015,

Constatant que les comptes administratifs sont ainsi détaillés :

- ✓ **BUDGET PRINCIPAL**
 - un excédent cumulé de fonctionnement de : 7 054 037.92 €
 - un excédent d'investissement cumulé de : 130 691.24 €

- ✓ **BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**
 - un excédent cumulé de fonctionnement de : 60 000.53 €
 - un déficit cumulé d'investissement de : - 19 362.93 €
 - un solde négatif de restes à réaliser de : -2 880.00 €

- ✓ **BUDGET ANNEXE ZA BARRELIERS VILLAGE ARTISANS ENTREPRENANTS**
 - un excédent cumulé de fonctionnement de : 376.73 €
 - un excédent cumulé d'investissement de : 1 024 050.96 €
 - un solde négatif de restes à réaliser de : - 233 188.00 €

- ✓ **BUDGET ANNEXE BATIMENTS**
 - un excédent cumulé de fonctionnement de 384.46 €
 - un excédent cumulé d'investissement de : 382 103.26 €
 - un solde négatif de restes à réaliser de : - 227 177.00 €

- ✓ **BUDGET ANNEXE COMMERCES**
 - un excédent cumulé de fonctionnement de 472.06 €
 - un excédent d'investissement cumulé de 30 358.73 €
 - un solde négatif de restes à réaliser de : 0,00 €

- ✓ **BUDGET ANNEXE SPANC**
 - un excédent cumulé de fonctionnement de 3 949.63 €
 - un excédent cumulé d'investissement de : 85 419.84 €
 - un solde négatif de restes à réaliser de : - 1 578.00 €

- ✓ **BUDGET ANNEXE GENDARMERIE**
 - un excédent cumulé de fonctionnement de : 351 271.05 €
 - un déficit cumulé d'investissement de : - 375 826.43 €
 - un solde négatif de restes à réaliser de : - 566 799.00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

Budget principal :

- à titre obligatoire :
 - ✓ au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) de : **1 105 846.76 €**
 - le solde disponible de **7 054 037,92 € - 1 105 846.76 € soit au total 5 948 191.16 € est affecté comme suit :**
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) de : **5 948 191.16 €**

Budget annexe MSP :

- à titre obligatoire :
 - ✓ au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) de : **22 242.93 €**
- **le solde disponible de 37 757.60 € est affecté comme suit :**
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) de : **37 757.60 €**

Budget Annexe Bâtiments :

Budget Annexe Village-artisans :

Budget Annexe Commerces :

Budget Annexe SPANC :

} pas d'affectation

Budget Gendarmerie :

- à titre obligatoire :
 - ✓ au compte 1068, pour couvrir en partie le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) de : **351 271.05 €**
- **aucun solde disponible.**

4. ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

- **Vu** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal et aux budgets annexes,
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget SPANC,
- **Considérant** la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires, qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil communautaire du 21 mars 2016,
- **Considérant** la teneur des débats, qui se sont déroulés lors du bureau du 30 mars 2016 et de la Commission des Finances du 31 mars 2016,
- **Considérant** le projet de budget primitif de l'exercice 2016 du budget principal, des budgets annexes et du budget annexe SPANC, présenté par le Président, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le Conseil Communautaire, approuve les budgets primitifs 2016 qui s'équilibrent en recettes et dépenses comme suit :

A la majorité (Pour : 34, Contre : 5, Abstention : 5) :

- **Budget annexe Maisons de Sante Pluridisciplinaire Saint-Aignan, Contres et Vallée du Cher :**
 - Section de Fonctionnement : 163 277.60 €
 - Section d'Investissement : 1 656 862.93 €

Monsieur Michel TROTIGNON, élu communautaire et maire de la Commune de Saint-Romain-sur-Cher s'interroge sur le montage financier possible pour le projet de résidence seniors de sa commune. Monsieur le Président lui rappelle que la Communauté ne peut intervenir car ce projet n'est pas considéré d'intérêt communautaire au vu des statuts communautaires. Enfin il tient à préciser avant le vote des autres budgets, que le projet de maison de santé à Noyers-sur-Cher a été validé par l'Agence Régionale de la Santé Centre Val de Loire.

A l'unanimité,

- Budget principal :

- Section de Fonctionnement : 25 233 151.16 €
- Section d'Investissement : 9 583 887.45 €

Monsieur le Président, informe les élus, que le projet de circuit moto à Mehers, près de l'autoroute, est compromis face à un collectif qui s'y oppose. Monsieur François CHARBONNIER, tient à préciser que ce projet ne sera pas abandonné pour autant et que seules les contraintes écologiques et environnementales risquent de compromettre sa réalisation. Pour lui, renoncer à la réalisation de ce circuit correspond à dire « non à l'emploi, vive le chômage ». Monsieur le Président indique que ce projet privé ne faisant l'objet d'aucune demande de subvention, peut créer des emplois indirects en favorisant l'implantation d'autres activités telles qu'un hôtel, un restaurant etc... Pour le budget ZAE du territoire du Controis, le Président souligne que la station d'épuration a été financée en totalité par la Commune de Contres soit la somme de 5 millions d'euros. Cette station traite la

totalité des effluents des entreprises implantées sur ce secteur. Le montant indiqué par Madame Elisabeth PENNEQUIN, soit la somme de 770 000 € correspond aux frais engendrés pour les eaux usées des entreprises sises sur la zone industrielle communautaire. Pour le budget annexe ZAE Chémery, face aux interrogations de Madame Françoise CHARLES, élue communautaire et maire de Chémery, le Président rappelle qu'une convention d'aménagement a été signée avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Loir-et-Cher en 2013 mais précise que si aucun projet ne voit le jour sur cette zone d'activités communautaire, la Communauté sera dans l'obligation de procéder au rachat de l'ensemble des parcelles. Il indique que les réserves foncières pour l'implantation de nouvelles entreprises sont de plus en plus limitées sur les communes membres et évoque la difficulté de création de nouvelles zones industrielles dans le cadre de la mise en place du plan local d'urbanisme intercommunal qui fixe un principe d'équilibre entre l'aménagement urbain et la préservation du milieu. C'est pourquoi, Monsieur le Président souligne l'importance de ces réserves foncières. En accord avec Monsieur le Président, Madame Françoise CHARLES, précise qu'elle souhaite que les entreprises s'implantant sur sa commune aient des activités différentes de celles existantes actuellement.

- **Budgets annexes –, Village artisans entreprenants, Bâtiments d'activités, Commerces, ZA les Barreliers-Doulain, ZA les Barreliers Grand-Mont, ZA Grille Midi, ZA Noyers-sur-Cher, ZA Saint-Aignan-sur-Cher, ZA les Avenettes, Za Selles-sur-Cher, Gendarmerie, SPA Office de Tourisme Val de Cher-Controis**

BUDGETS ANNEXES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
Village Artisans Entrepreneurs	370 626,73 €	1 624 550,96 €	En sur équilibre SI
Bâtiments d'Activités	253 234,46 €	3 778 666,26 €	
Commerces	188 628,06 €	187 758,73 €	
ZA Les Barreliers Doulain	3 560 232,93 €	3 560 232,93 €	En sur équilibre SI
ZA Les Barreliers du Grand mont	968 569,72 €	966 569,72 €	
ZA Grille midi	730 821,10 €	665 816,10 €	
ZA Noyers	81 536,43 €	102 707,08 €	
ZA St Aignan	118 367,90 €	232 923,93 €	
ZA Les Avenettes	213 442,64 €	0,00 €	
ZA Selles sur Cher	36 000,00 €	836 000,00 €	
Gendarmerie	7 500,00 €	1 588 626,43 €	
SPA Office de Tourisme Val de Cher Controis	245 000,00 €	3 000,00 €	

Monsieur le Président, précise à l'Assemblée, que la création de villages-entreprises est essentielle pour générer des emplois sur le territoire. Dans le cadre du budget gendarmerie, il indique qu'il a obtenu un simple accord verbal sur le versement d'une DETR de 300 000 € pour les logements mais qu'aucune confirmation écrite des services de la Préfecture n'est parvenue à ce jour à la Communauté. Souhaitant vivement que Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher respecte sa parole, il déclare qu'en l'état actuel des choses, les travaux ne seront pas engagés. Madame Karine MICHOT, élue communautaire et maire de la Commune de Feings, indique que la gendarmerie bénéficiera certes de locaux neufs mais avec du matériel vieillissant avec aucune certitude qu'il soit remplacé. Puis Madame Elisabeth PENNEQUIN prend la parole et informe les élus que dans le cadre du budget Office de tourisme communautaire, un travail est actuellement effectué pour mettre à jour les dossiers relatifs à la perception de la taxe de séjour. Il a été demandé par courrier en date du 11 avril 2016 aux maires de chaque commune membre de transmettre toutes les données détenues en mairie. Monsieur le Président tient à rappeler que chaque hébergeur est amené à percevoir le produit de la taxe de séjour et qu'il a obligation de reverser ce produit à la Communauté.

- Budget annexe SPANC :

- Section de Fonctionnement : 204 327.63 €
- Section d'Investissement : 611 551.84 €

5. FISCALITE DIRECTE LOCALE 2016 : VOTE DES TAUX

- **Vu** la loi de finances pour 2015 n° 2014-1654 du 29 décembre 2014,
- **Vu** la loi de finances rectificative pour 2015 n° 2015-1786 du 29 décembre 2015,
- **Vu** les code général des collectivités territoriales,
- **Vu** les dispositions du Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

- Vu l'arrêté n°2012 352-0006 du 17 décembre 2012 portant projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes du Controis et de Val-de-Cher-Saint-Aignan avec intégration de deux communes isolées et extension à cinq communes membres de la Communauté de Communes Cher-Sologne,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2013150-0003 du 30 mai 2013 portant fusion des Communautés de Communes du Controis et de Val-de-Cher-Saint-Aignan, avec intégration de deux communes isolées et extension à six communes membres de la Communauté de Communes Cher Sologne
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2013260-0008 du 17 septembre 2013, complémentaire à l'arrêté préfectoral n° 2013150-0003 du 30 mai 2013,
- Vu l'arrêté préfectoral n°41 2016 02 08 002 du 8 février 2016 portant modification de l'article 5 des statuts de la communauté de communes Val de Cher Controis,
- **Considérant** que le Conseil communautaire doit fixer le taux de la cotisation foncière des entreprises, le taux des taxes d'habitation et du foncier bâti et non bâti transférées,
7Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de fixer :

- le taux de la contribution foncière des entreprises (CFE) à 25,39 pour 2016,
- le taux de la taxe d'habitation transférée à 9,45 % pour 2016,
- le taux de la taxe foncière non bâtie transférée à 2,49 % pour 2016,
- le taux de la taxe foncière bâtie à 2 % pour 2016.

Monsieur le Président exprime sa satisfaction car les taux 2016 sont identiques à ceux appliqués en 2015. Madame Karine MICHOT, élue communautaire et maire de la Commune de Feings, précise que c'est d'autant plus appréciable car le Conseil départemental a augmenté ses taxes ainsi que le SMIEEOM pour le traitement des ordures ménagères. Face aux félicitations de Monsieur Jean-Marie DYE, élu communautaire et maire de Fresnes, Monsieur le Président précise qu'il ne cherche aucune félicitation et que son seul objectif est que le territoire communautaire « se porte bien ».

6. FIXATION DES MONTANTS PREVISIONNELS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION BUDGET PRIMITIF 2016

- Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts,
 - Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14,
 - Vu les arrêtés préfectoraux n° 2013150-0003 du 30 Mai 2013 et n° 2013260 0008 du 17 Septembre 2013 portant fusion des Communautés,
 - Vu l'arrêté préfectoral du 8 février 2016 portant modification de l'article 5 des statuts de la communauté de communes Val de Cher Controis,
 - **Considérant** qu'il s'agit de montants provisoires, les montants définitifs 2016 étant notifiés au cours du dernier trimestre 2016 après l'évaluation des charges transférées qui seront validées par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au cours du second semestre 2016.
- Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, fixe provisoirement, pour 2016 le montant des attributions de compensation provisoires des communes de la manière suivante :

Communes	Attributions de compensation 2016	
	positives	négatives
Angé	348 566	
Châteauvieux	12 465	
Chatillon-sur-Cher	106 712	
Chémery	558 105	
Choussy	19 035	
Contres	1 074 824	
Coudes	38 919	
Couffy	2 940	
Feings		5 095
Fougères	230 143	
Fresnes	66 154	
Gy-en-Sologne	61 213	
Lassay-sur-Croisne		2 288

Mareuil sur Cher	56 742	
Méhers	7 210	
Meusnes	82 087	
Noyers-sur-Cher	209 991	
Oisly	40 589	
Ouchamps	93 237	
Pouillé	40 474	
Rougeou		919
Saint-Aignan-sur-Cher	569 805	
Saint-Romain-sur-Cher	360 481	
Sassay	311 319	
Seigy	67 424	
Selles-sur-Cher	687 468	
Soings-en-Sologne	717 386	
Thenay	107 629	
Thésée	17 081	
TOTAL	5 887 999	8 302

Madame Elisabeth PENNEQUIN précise que les attributions de compensation des Communes de Saint-Aignan, Contres, Selles-sur-Cher ont augmenté en raison de la restitution des médiathèques. Dans ce cadre, Monsieur le Président précise que la médiathèque de Contres continuera à accueillir les enfants des différentes communes.

7. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 2016

Pour l'année 2016, la Commission des Finances qui s'est réunie le 31 mars 2016, propose au Conseil d'inscrire la somme de 346 441.00 € au compte 6574 du budget général et de verser une subvention aux organismes suivants :

Type	Associations et organismes privés	subventions 2015	subventions 2016 proposées
	UPR 41 (Université Populaire Rurale)	7 110,00 €	4 396,00 €
	Sous-total Général	7 110,00 €	4 396,00 €
EMPLOI Soutiens aux missions locales			
	Mission Locale du Romorantinais à St Aignan	13 000,00 €	13 000,00 €
	Mission Locale du Romorantinais à Selles /Cher	5 000,00 €	5 000,00 €
	Mission Locale de Blois à Contres	6 000,00 €	6 000,00 €
	Sous-total Emploi	24 000,00 €	24 000,00 €
MUSIQUE soutien aux écoles de musique			
	École de Musique du Val de Cher (2015-2016)	12 000,00 €	14 230,00 €
	Ecole de Musique de Selles sur Cher (2015/2016)	10 000,00 €	19 720,00 €
	Ecole de Musique de Selles sur Cher (2015/2016) Orchestre Percussions		2 200,00 €
	HARMONIE Les Montils - cursus complet 200€/élève/an	800,00 €	800,00 €
	AICEM Vallée du CHER Montrichard- cursus complet 200€/élève/an	3 520,00 €	800,00 €
	Sous-total Action Culturelle	26 320,00 €	37 750,00 €
SCOLAIRE : Coopératives scolaires et associations parent d'élèves - Projets pendant les périodes scolaires			
	Ecole primaire Mareuil Pouillé "Chantons en cœur"		1 534,00 €
	Ecole Thésée-Bourré "La nature en chansons"		679,00 €
	Ecole de Feings "Théâtre"		1 500,00 €
	Ecole de Sassay "Les arts du cirque"		3 500,00 €
	Ecole élémentaire Selles sur cher " les p'tits programmeur"		600,00 €
	Ecole Noyers " Le petit prince"		920,00 €
	Ecole Noyers "Classe du goût"		900,00 €
	Ecole St Aignan " Classe du goût"		650,00 €
	Ecole Seigy CE1 "classe découverte"		392,00 €
	Ecole Seigy CP "classe découverte"		392,00 €

	Ecole Couffy "classe découverte"		374,00 €
	Ecole St Romain "initiation dance country"		625,00 €
Sous-total Action scolaire			12 066,00 €
Animations de la vie locale : projets culturels et artistiques			
	Assoc. St Denis Saint Hilaire Lassay sur Croisne "Musique"	900,00 €	900,00 €
	Assoc. St Denis Saint Hilaire Lassay sur Croisne "Chorale"		100,00 €
	Chorale la Croche Cœur Contres " Chorale"	200,00 €	600,00 €
	Assoc. de recherche et protection des micromammifères des pays du VDC Chateaufvieux " Information culturelle"	4 043,00 €	900,00 €
	Le Jardin artistique " Atelier théâtre pour enfants"	2 610,00 €	660,00 €
	ETC Thésée (2 projets)	810,00 €	1 870,00 €
	Castel Vie et Joie	7 200,00 €	6 480,00 €
	La Sensible "spectacle vivant"		2 000,00 €
	La Compagnie du Hazard " Musique en famille -Contres"		960,00 €
	La Compagnie du Hazard " Tchekov avec les médiathèques et les EHPAD"		668,00 €
	Société musicale La Fraternelle Noyers sur Cher		2 826,00 €
	La Lyre St Aignanaise St Aignan"		2 288,00 €
	Union musicale Selloise Selles		7 387,00 €
	Contres Ut Contres	2 500,00 €	3 000,00 €
	Contres Ut Contres		2 500,00 €
	Contres Ut " Journée du Saxophone"	500,00 €	500,00 €
	Contres Ut " Concert journée du saxo"	400,00 €	600,00 €
	Cinéma Le Petit Casino à Saint-Aignan Convention Triennale	15 000,00 €	15 000,00 €
	Cinéma Le Petit Casino à Saint-Aignan "accès aux malentendants"		1 000,00 €
	Assoc Miss Vignoble Touraine Val de Loire "élection miss vignoble"		600,00 €
	Foyer laïque St Aignan " Aménagement salle pour les PMR"		2 000,00 €
Sous-total Animations locales			52 839,00 €
Animations de la vie locale : rassemblements sportifs			
	UFOLEP (Raid Nature)	2 000,00 €	2 000,00 €
	CAM Vallée du Cher (trial de Beauval)	3 000,00 €	3 000,00 €
	Association Les Foulées Controises " Foulées 2016"		700,00 €
	Aviron Club Val de Cher Saint-Aignan	2 000,00 €	2 000,00 €
	Club Canoë Kayak Mareuil/Cher "Rando O fil de l'eau"	1 362,00 €	2 000,00 €
	Club Canoë Kayak Mareuil/Cher "Cocktails d'émotions en canoë kayak"		500,00 €
	Club de voile des Trois Provinces "stages voile"	3 014,00 €	1 672,00 €
	Club de voile des Trois Provinces "renouvellement gilets sécurité"		640,00 €
	Club de voile des Trois Provinces "acquisition 3 dériveurs enfants"		900,00 €
Sous-total rassemblements sportifs			13 412,00 €
Subventions aux associations dans le cadre du PACT 2016 - part communauté			
PACT	Cinéma Le Petit Casino à Saint-Aignan Cap' asso	3 400,00 €	3 400,00 €
PACT	Art'Hist " débat culturel médiathèque"		800,00 €
PACT	Art'Hist " conférence et animations d'art et d'histoire"		600,00 €
PACT	La Marelle "enchante les pierres"	540,00 €	600,00 €
PACT	La Compagnie du hazard " l'été au grand orme"		3 665,00 €
PACT	Médiateur "Blues à Chateaufvieux"	450,00 €	525,00 €
PACT	Médiateur " P'tite laine festival"		600,00 €
PACT	Compagnie de jazz" Festival de jazz en Val de Cher"		15 000,00 €

Sous-total PACT 2016 part communauté			25 190,00 €
Subventions aux associations dans le cadre du PACT 2016 - part région			
PACT	Cinéma Le Petit Casino à Saint-Aignan Cap' asso		2 000,00 €
PACT	Art'Hist " débat culturel médiathèque"		1 350,00 €
PACT	Art'Hist " conférence et animations d'art et d'histoire"		1 300,00 €
PACT	La Marelle "enchante les pierres"		1 400,00 €
PACT	La Compagnie du hazard " l'été au grand orme"		3 512,00 €
PACT	Commune de Couffy "découverte des prairies du Fouzon"		930,00 €
PACT	Médiator "Blues à Chateaufvieux"		1 725,00 €
PACT	Commune de Fougères " WE estival de musique et d'humour"		6 531,00 €
PACT	Médiator " P'tite laine festival"		1 800,00 €
PACT	Compagnie de jazz" Festival de jazz en Val de Cher"		15 000,00 €
Sous-total PACT 2016 part région à reverser			32 198,00 €
Subventions aux associations dans le cadre du PACT 2015 - part région Solde			
PACT	Cinéma Le Petit Casino à Saint-Aignan Cap' asso		400,00 €
PACT	La Marelle "enchante les pierres"		240,00 €
PACT	Médiator "Harmonicas sur Cher"		2 900,00 €
PACT	Médiator "Grand Bal Folk"		400,00 €
PACT	Médiator "Blues à Chateaufvieux"		760,00 €
PACT	Compagnie de jazz" Festival de jazz en Val de Cher"		3 390,00 €
Sous-total PACT 2015 solde part région à reverser			8 090,00 €
LOGEMENT			
	ADIL "Conseil et information auprès du public pour le logement et la maîtrise de l'énergie	5 200,00 €	10 500,00 €
Sous-total Logement		5 200,00 €	10 500,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
	Association des Juges du Tribunal de Commerces de Blois	500,00 €	
	GEAR, Groupement des Entreprises de l'Arrondissement de Romorantin	30 000,00 €	30 000,00 €
Sous-total Développement économique			30 000,00 €
TOURISME			
	OT Val de Cher St Aignan (convention triennale)	95 000,00 €	67 500,00 €
	OT Val de Cher St Aignan (convention objectifs)	56 300,00 €	28 500,00 €
Sous-total Tourisme			96 000,00 €
TOTAL Somme Subventions au compte 6574			346 441,00 €

Suite à la demande de Monsieur Jacky BOIRE, élu communautaire et maire de SEIGY, Monsieur le Président précise que dans le cadre du versement de la subvention pour le Groupement des Entreprises de l'Arrondissement de Romorantin (GEAR), un courrier a été adressé à Monsieur Michel LOMBARD, son Président, afin d'obtenir les documents justificatifs (bilan financier 2015, budget prévisionnel 2016 etc. ...). Le versement de la subvention pourrait être remis en cause si ces pièces ne sont pas fournies.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide d'attribuer et de verser pour l'année 2016, une subvention, totale de 346 441.00 €, aux Associations et organismes privés, répartie comme indiquée ci-dessus. Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 6574 du budget général.

8. ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DU TERRITOIRE – MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR LA PERIODE 2015-2019

Les Etablissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI) sont régis par le principe de spécialité.

Ce principe comporte deux volets : une spécialité territoriale en vertu de laquelle l'EPCI ne peut intervenir que dans le cadre de son périmètre géographique et une spécialité fonctionnelle qui interdit à l'EPCI d'intervenir en dehors du champ des compétences qui lui ont été transférées par ses communes membres. En application du principe de spécialité, le budget de l'établissement ne peut comporter d'autres dépenses ou recettes que celles qui se rapportent à l'exercice de ses compétences. Un EPCI ne peut donc intervenir, ni opérationnellement, ni financièrement, dans le champ des compétences que les communes ont conservées. Le principe de spécialité se combine avec le principe d'exclusivité. En application de ce dernier principe, une compétence ne peut être détenue que par une seule personne. Ainsi, lorsqu'une commune a transféré une compétence à l'EPCI dont elle est membre, elle s'en trouve dessaisie et ne peut plus intervenir dans le cadre de celle-ci. Par conséquent, le budget des communes membres ne peut plus comporter de dépenses ou de recettes relatives à l'exercice des compétences qui ont été transférées. La pratique des fonds de concours prévue aux articles L. 5214-16 V constitue une dérogation aux principes évoqués ci-dessus. Cet article prévoit, en effet, qu' « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés ». Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. » C'est sur ces fondements que la Communauté de communes Val de Cher-Controis souhaite attribuer des fonds de concours à ses communes membres en complément du dispositif approuvé par le Conseil communautaire du 13 avril 2015 afin notamment d'accompagner le développement des plus petites communes.

Pour ce faire, il est nécessaire de fixer un cadre d'intervention :

1 le cadre budgétaire

La Communauté de Communes Val de cher-Controis consacrerait 1 000 000 € pour la période 2016 – 2020 inclus.

2 la répartition par commune

La répartition de l'enveloppe par commune se fera selon les critères étudiés par la Commission des Finances du 30 mars 2016 qui sont les suivants : la population, l'effort fiscal, un montant plancher à 20 000 € et un montant plafond à 50 000 €

3 les conditions de versement

- L'assiette de calcul du fonds de concours à verser sera définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions.
- Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.
- Si le montant du fonds de concours attribué à une commune est atteint avec un projet, elle ne pourra pas solliciter un nouveau fonds de concours.
- *A contrario*, si le montant du fonds de concours attribué à une commune n'est pas atteint avec un projet, elle pourra solliciter à nouveau un fonds de concours dans la limite de la répartition.

4 les modalités administratives et financières

- La commune devra déposer un dossier de demande de fonds de concours dans lequel le projet est décrit et accompagné d'un plan de financement
- Le fonds de concours devra avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil communautaire et du Conseil municipal concerné.
- Le versement du fonds de concours se fera en une seule fois sur présentation des dépenses réalisées et certifiées par le Trésorier

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ce dispositif d'aide aux communes par fonds de concours et adopte le cadre suivant :

- Une enveloppe de 1 000 000 € pour la période 2016 -2020 inclus
- Une répartition avec les critères suivants et selon le tableau ci annexé : La population, l'effort fiscal, un montant plancher à 20 000 € et un montant plafond à 50 000 €
- Les conditions de versement
- Les modalités administratives et financières

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

9. FIXATION DES MODALITES DE RESTITUTION DES COMMERCES DE PROXIMITE AUX COMMUNES

- **Vu** les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts,
- **Vu** les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14,
- **Vu** les arrêtés préfectoraux n° 2013150-0003 du 30 Mai 2013 et n° 2013260 0008 du 17 Septembre 2013 portant fusion des Communautés de Communes du Controis et de Val de Cher-Saint-Aignan, avec intégration de deux communes isolées et extension à six communes membres de la Communauté Cher Sologne,
- **Vu** l'arrêté préfectoral du 8 février 2016 portant modification de l'article 5 des statuts de la communauté de communes Val de Cher Controis,

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, fixe les modalités de restitution des commerces de proximité aux communes comme suit :

- Le transfert patrimonial aux communes concerne :

1. Les comptes d'actifs 217, les amortissements constatés à l'article 2817, les travaux en cours inscrits au compte 2317.
 2. Les dépôts de garantie inscrits aux comptes 165.
 3. Les subventions à l'article 13 et les amortissements inscrits à l'article 139, dont a bénéficié la Communauté pour le financement des travaux réalisés
- Les emprunts et dettes constatés inscrits à l'article 16, les reste à recouvrer et non valeurs inscrits à l'article 41, les réserves à l'article 1068 et report à nouveau à l'article 110 sont conservés pour solde par la Communauté de communes.

10. FIXATION TAUX DES TAXES D'ORDURES MENAGERES 2016

- **SMIEEOM**
- **VAL ECO**

Monsieur Michel TROTIGNON, élu communautaire et maire de la Commune de Saint-Romain, en sa qualité de Président du SMIEEOM, explique à l'Assemblée que l'augmentation de la TEOM est due au manque d'anticipation de la baisse drastique des recyclables et à l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Cette taxe a été votée à la majorité (Pour : 32- Contre : 1) lors du Comité syndical réuni le 8 Avril 2015. Monsieur Alain GOUTX, élu communautaire et maire de la Commune de Pouillé, n'est pas satisfait de ces explications. En sa qualité de Membre du Comité Syndical du SMIEEOM, il indique avoir voté contre cette augmentation du taux. Il rappelle à Monsieur Michel TROTIGNON que ce vote a été effectué après le vote du budget intégrant déjà cette augmentation et qu'il était donc difficile aux membres du Syndicat de se désavouer. D'autre part, il ne comprend pas le montant des dépenses imprévues face à la quasi-inexistence des investissements. Pour éviter un trop grand nombre d'abstentions, et pour ne pas laisser aux autres le choix de décider, il demande un vote à bulletin secret. Monsieur Michel TROTIGNON souligne que malgré tout, cette taxe est la plus faible du Département et rappelle que les investissements suivants ont été réalisés : conteneurs enterrés, création de bornes d'apport volontaire, et qu'il existe par ailleurs un projet de déchetterie au sud du Cher. Il évoque ses craintes au vu du rapport d'orientations budgétaires 2016 qui révèle une situation financière de la Communauté saine mais fragile car ses ressources fiscales reposent majoritairement sur 3 communes (Contres avec Saint-Michel, Soings-en-Sologne et Chémery avec notamment Storengy). Monsieur le Président lui rappelle que la contribution CFE de la Commune de Soings-en-Sologne a déjà diminué mais il précise que gouverner c'est prévoir. Aussi il tient à souligner que s'il avait été membre du Comité Syndical, il aurait voté contre et qu'il vote contre ce soir. Monsieur DYE Jean-Marie, élu communautaire et maire de Fresnes n'adhère pas à cette position, pour lui voter contre correspond à désavouer le rôle des délégués du SMIEEOM. Au vu du manque d'éléments justifiant l'augmentation de la TEOM, Monsieur Francis MONCHET, élu communautaire et maire de Selles-sur-Cher s'interroge sur la valeur de ce vote. Pour répondre aux interrogations de Madame Elisabeth PENNEQUIN, Vice-Présidente en charge des Finances qui rappelle que le contrat de prestations est inchangé par rapport à 2015, Monsieur Michel TROTIGNON déclare que le budget SMIEEOM a été préparé par les délégués SMIEEOM et le trésorier et qu'il apportera ultérieurement les explications nécessaires. Monsieur Jacky BOIRE, élu communautaire et maire de la Commune de Seigy ne voit pas l'utilité d'un tel vote si ce n'est qu'entériner ce taux de la TEOM 2016. Monsieur Jean-Luc BRAULT lui explique que la Communauté a obligation de voter. Dans ce contexte, Monsieur Alain GOUTX, Monsieur le Président et 28 élus refusent de participer au vote.

- **Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Locales,
- **Vu** les dispositions du Code Général des Impôts,
- **Vu** la délibération de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis en date 15 Janvier 2014 décidant de percevoir la TEOM,
- **Vu** l'état de notification des bases d'imposition établi par les Services Fiscaux,

Le Conseil Communautaire, décide de fixer le taux de la TEOM 2016 comme suit :

A la majorité, (Pour : 5, Contre : 4, Abstention : 5 – Refus de vote : 30)

✓ SMIEEOM suivant modalités ci-après :

- une collecte : 12,00 %
- deux collectes : 16,20 %
- hors collecte directe : 8,40 %

pour les communes de ANGE, CHATEAUVIEUX, CHATILLON-SUR-CHER, CHEMERY, CHOUSSEY, CONTRES, COUDES, COUFFY, FEINGS, FOUGERES-SUR-BIEVRE, FRESNES, GY-EN-SOLOGNE, LASSAY-SUR-CROISNE, MAREUIL-SUR-CHER, MEHERS, MEUSNES, NOYERS-SUR-CHER, OISLY, POUILLE, ROUGEOU, SAINT-AIGNAN-SUR-CHER, SAINT-ROMAIN-SUR-CHER, SASSAY, SEIGY, SELLES-SUR-CHER, SOINGS-EN-SOLOGNE, THENAY ET THESEE.

A l'unanimité

✓ VAL ECO

- la commune d'Ouchamps à 18,38 %

Le montant de la participation financière de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis au Syndicat Mixte VAL ECO est fixé hauteur de 87 309 €. Il correspond au produit attendu pour la prestation sur la commune d'Ouchamps et a été approuvé par le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL ECO réuni le 29 mars 2016.

Développement économique

11. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BP N°171 – « LES HAUTS DU GRAND MONT » A CONTRES

Le Conseil municipal de la Commune de Contres a décidé, par délibération en date du 10 décembre 2015 de céder à la Communauté la parcelle cadastrée section BP n°171 d'une superficie de 647 m² située au lieu-dit « Les Hauts du Grand Mont » à Contres, au prix de 1.65 euro le m² suivant l'avis du service des Domaines en date du 19 novembre 2015. Afin de pérenniser l'aménagement de cette zone, il est proposé au Conseil d'acquérir au prix fixé cette parcelle qui se matérialise par le tracé d'un ancien chemin rural déclassé, coupant actuellement la zone de Grand Mont en deux parties. Vu l'avis des services fiscaux en date du 19 novembre 2015 et la délibération de la commune de Contres en date du 10 décembre 2015, le Conseil, **à l'unanimité**, approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section BP n°171 d'une superficie de 647 m² appartenant à la commune de Contres et située au lieu-dit « Les Hauts du Grand Mont » à Contres, au prix de 1.65 euro le m².

12. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION BR N°42, 50, 51, 52, 53, 54, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 70, 71, 73, 74, 75, 79, 80 ET 81 – « VAUROBERT » A CONTRES

Afin de poursuivre la gestion, l'aménagement et le développement économique de la zone industrielle sise au lieu-dit Vaurobert à Contres, il est proposé au Conseil d'acquérir les parcelles appartenant à la Commune de Contres, cadastrées section BR n°50, 51, 52, 53, 54, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 70, 71, 73, 74, 75 sur lesquelles se trouvent les bassins de rétention ainsi que les parcelles cadastrées 42, 79, 80 et 81 représentant une superficie totale de 24 896 m². Estimées à 1.65 euro le m² le 22 janvier 2016 par le service des Domaines, la Commune de Contres propose de les vendre à 1.60 euro le m². **Vu** l'avis des services fiscaux, en date du 22 janvier 2016, et la délibération de la commune de Contres en date du 28 janvier 2016, le Conseil, **à l'unanimité**, approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section BR n°42, 50, 51, 52, 53, 54, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 70, 71, 73, 74, 75, 79, 80 et 81 d'une superficie totale de 24 896 m² appartenant à la commune de Contres et situées au lieu-dit « Vaurobert » à Contres, au prix de 1.60 euro le m².

13. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZB N°56 – « LES SABLONS » A SELLES-SUR-CHER

Afin de saisir l'opportunité de poursuivre le développement économique de la zone d'activités « Les Sablons » à Selles-sur-Cher, il est proposé au Conseil d'acquérir le terrain cadastré section ZB n°56 (722 m²) permettant ainsi une continuité par rapport aux parcelles déjà acquises par l'ex-communauté Cher-Sologne et facilitant dès lors l'implantation de nouvelles entreprises. Estimée par le service des Domaines à 1 € le m², après

négociations, le propriétaire, Monsieur Guy TESSIER, accepte la transaction foncière au prix global de 1 500 €. **Vu** l'avis des services fiscaux en date du 03 février 2016, le Conseil, **à l'unanimité**, approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZB n°56 d'une superficie de 722 m² située au lieu-dit « Les Sablons » à Selles-sur-Cher, appartenant à Monsieur Guy TESSIER, au prix de 1 500 euros.

14. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION BR N°82, 171 ET 173 – « VAUROBERT » A CONTRES PAR UNE TRANSACTION D'ECHANGE AVEC SOULTE DE CES PARCELLES ET DU BIEN IMMOBILIER CADASTRE SECTION BR N°91, 93 ET 94 – « VAUROBERT » A CONTRES

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités « Vaurobert » à Contres et afin de pérenniser son développement, la Communauté possède une réserve foncière sur laquelle la création d'une voie d'accès, est indispensable pour son désenclavement. Pour réaliser et mener à bien ce projet qui facilitera l'implantation de nouvelles entreprises, il est proposé au Conseil de se porter acquéreur de nouvelles parcelles cadastrées section BR n°82, 171 et 173, d'une superficie totale de 1 166 m² appartenant à la propriétaire, Madame CALLOUX-MARLIER Ghislaine et dont Madame SELLIER-MARLIER Fernande est l'usufruitière. Ces terrains ont été estimés par le service des Domaines à 11 € le m² soit un prix total de 12 826 €. Après négociations, la propriétaire accepte cette transaction mais uniquement si elle se fait par un échange avec un ensemble foncier situé à proximité et appartenant à la Communauté, d'une valeur de 80 000 €. Il s'agit des parcelles cadastrées section BR n°91 et 94 d'une superficie totale de 1 445 m² et d'une parcelle cadastrée BR n°93 d'une superficie de 1 606 m² comprenant une maison destinée à être détruite. Afin de conclure cet échange, Madame CALLOUX-MARLIER Ghislaine, propriétaire, propose à la Communauté de supporter les frais de désamiantage et de démolition incombant à la Communauté estimés à la somme de 41 160 € TTC et s'engage également, à verser, en complément de l'échange, une soulte de 30 000 €. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil de se positionner sur cette transaction foncière. **Vu** l'avis des services fiscaux en date du 03 février 2016, le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'acquérir les parcelles BR n°82, 171 et 173 situées au lieu-dit « Vaurobert » à Contres, d'une superficie totale de 1 166 m² et d'une valeur de 12 826 €, appartenant à la propriétaire, Madame CALLOUX-MARLIER Ghislaine et dont l'usufruitière est Madame SELLIER-MARLIER Fernande, par une transaction d'échange avec l'ensemble foncier appartenant à la Communauté, cadastré section BR n°91, 93 et 94 (terrains + maison) d'une superficie de 3 051 m² et estimé à 80 000 € sous condition que l'acquéreur supporte les frais de désamiantage et de démolition de la maison estimés à la somme de 41 160 € TTC. Elle s'engage également à verser une soulte, en complément de l'échange, de 30 000 €.

Pour tous ces dossiers d'acquisition de parcelles, le Conseil autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

Aménagement de l'espace

15. SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE (S.D.T.A.N)- COMMUNE DE MAREUIL-SUR-CHER- PARTICIPATION FINANCIERE POUR TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Le Président rappelle que lors du Conseil communautaire du 8 décembre 2014, la Communauté a approuvé le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (S.D.T.A.N) fixant les objectifs du déploiement sur cinq ans du très haut débit sur le territoire. Dans le cadre des opérations de montée en débit, le Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » a priorisé certains sites (entreprises, lieux d'enseignement) ainsi que des zones économiques ou de santé. Saisi par Madame Annick GOINEAU, maire de la commune de Mareuil-sur-Cher, face à des problèmes d'accès à internet, impactant notamment l'Institut Médico Educatif (IME), une étude technique complémentaire a été menée fin 2015. Lors de la restitution de cette étude et après concertation avec Madame le Maire et Monsieur Didier HENRIOT, responsable des services techniques de la Communauté, il est ressorti que d'un point de vue purement technique la réalisation d'une montée en débit sur cuivre est la solution la mieux adaptée. Les travaux à réaliser sont estimés à 174 000 € avec une participation de l'Etat à hauteur de 74 000 € au titre du Fonds national pour la Société Numérique (FSN), de 23 000 € pour la Région, de 27 000 € en Fonds européens et de 30 000 € pour le Département de Loir-et-Cher, les 20 000 € restants devant être pris en charge par la Communauté. Considérant la nécessité de poursuivre l'aménagement numérique du territoire et par la même son développement économique, le Conseil, **à l'unanimité**, approuve la réalisation de travaux complémentaires pour la montée en débit sur cuivre sur la commune de Mareuil-sur-Cher pour un montant estimé à 174 000 € et le versement d'une participation de la Communauté Val de Cher-Controis à hauteur de 20 000 € sous réserves d'une participation de 74 000 € au titre du Fonds national pour la Société Numérique (FSN), de 23 000 € pour la Région, de 27 000 € en Fonds européens et de 30 000 € pour le Département de Loir-et-Cher. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

16. TARIFICATIONS 2016 PRATIQUÉES PAR L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Le Président rappelle que lors de la séance communautaire du 22 février 2016, le Conseil a approuvé la création à compter du 1er mars 2016, d'un office de tourisme intercommunal « Val de Cher-Controis », et d'une régie dotée de l'autonomie financière gérée par un Conseil d'exploitation. Réuni le 29 mars 2016, les membres de ce Conseil ont jugé approprié de maintenir pour l'année 2016, les tarifs appliqués en 2015 aux partenariats et prestations de services et pour les visites guidées, afin d'assurer la continuité dans le fonctionnement de l'Office de Tourisme. Vu les articles L 133.2 du Code du tourisme et R 2221-97 du CGCT, ainsi que la délibération N° 22F16-7-2 du 22 février 2016 approuvant la création d'un office de tourisme communautaire, d'une régie dotée de la seule autonomie financière et la création d'un budget annexe et considérant la nécessité d'assurer la continuité des prestations offertes par l'office de tourisme communautaire, le Conseil, **à l'unanimité**, approuve les tarifs ci-annexés pratiqués par l'office de Tourisme Communautaire Val de Cher-Controis applicables à compter du 1er mai 2016. Les recettes seront encaissées sur le budget annexe de l'office de tourisme communautaire. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à effectuer toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Enfance jeunesse

17. TARIFS SEJOURS ETE 2016

Dans le cadre de la période estivale, les accueils de loisirs du territoire organisent des séjours pour les enfants et les jeunes (Structures de Selles-sur-Cher, Saint-Aignan-sur-Cher, Soings-en-Sologne et Contres). Le coût de ces séjours est variable en fonction des activités qui y sont organisées. Les grilles tarifaires proposées tiennent compte du coût des différents séjours (comprenant les transports, l'hébergement, les repas et les activités). Ces tarifs sont applicables aux familles selon leur quotient familial. **Vu l'avis favorable de la commission enfance-jeunesse en date du 22 mars 2016, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe les grilles tarifaires pour les séjours 2016 des accueils de loisirs de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis comme suit :**

		SOINGS-EN-SOLOGNE		
		Semaine 28	Semaine 29	Semaine 30
		6 au 10/07 13/17 ans 20	13/07 au 17/07 10/12 ans 25	20/07 au 24/07 7/9 ans 30
		Lac de St Cyr (86)	Le Blanc (36)	Belle-Isle (36)
		Futuroscope Catamaran Quad Téléski	Camping Activités base nautique	Canoë Accrobranche L'Ilot aux Z'enfants
Tarifs pour habitants CCVCC*	0-900	155	135	105
	901-1400	185	150	115
	1401 et +	215	165	125
Tarifs Habitants Hors CCVCC		315	275	210

		SELLES-SUR-CHER						
		Semaine 28			Semaine 29	Semaine 30		Semaine 31
		6 au 9/07	6 au 10/07	6 au 8/07 et du 8 au 10/07	13 au 18/07	20 au 25/07	22/7 au 24/07	27/07 au 01/08
		8/12 ans 12	6/8 ans 12	10/13 et 14 ans 12	14 ans 15	8/10 ans 15	8/12 ans 12	10/13 ans 15
		la Brenne (36)	Moulin des Mardelles (36)		la Faute sur Mer (85)		Saint-Aignan (41)	la Faute sur Mer (85)
		Randonnées avec des ânes	Découverte nature		Camping à la Mer		Activités nautiques	Camping à la Mer
Tarifs pour habitants CCVCC*	0-900	95	80	45	135	135	45	135
	901-1400	115	95	55	160	160	55	160
	1401 et +	125	110	65	185	185	65	185
Tarifs Habitants Hors CCVCC		195	160	90	275	275	110	275

CONTRES								
		Semaine 28	Semaine 29	Semaine 30	Semaine 31		Semaine 32	
		6/7 au 10/07	13/7 au 17/07	20/7 au 24/7	27/7 au 31/7	27/7 au 31/7	3/08 au 07/08	3/08 au 07/08
		8/10 ans 24 Le Grand Pressigny 37	11/13 ans 24 Eguzon 36	14/17 ans 24 Eguzon 36	8/10 ans 24 Eguzon 36	11/13 ans 16 Salbris 41	11/13 ans 24 Vallée du Cher 41	14/17 ans 24
		Découverte de la préhistoire	Ski nautique, escalade, canoë, planche à voile, bouée tractée		Escalade, canoë, planche à voile, VTT	Karting, p êche	Canoë, randonnées	Programme fixé par les jeunes eux- mêmes
Tarifs pour habitants CCVCC *	0-900	120	130	130	105	190	100	125
	901-1400	140	155	155	130	225	120	145
	1401 et +	160	180	180	155	260	140	165
Tarif habitants hors CCVC		240	260	260	215	385	340	250

Affaires diverses

18. DOTATIONS D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2016

Une réunion pour l'examen des dotations d'équipement des territoires ruraux 2016 (DETR) est fixée le 22 avril 2016. Au cours de cette réunion, Monsieur Jean-Luc BRAULT en sa qualité de Président de la Communauté, Monsieur Eric MARTELLIERE, élu communautaire et maire de la Commune de Fougères-sur-Bièvre et Monsieur Philippe SARTORI, élu communautaire et maire de Saint-Romain-sur-Cher, en leur qualité de maires de communes rurales s'engagent à soutenir les demandes de chaque commune. Pour répondre à Monsieur Jean-Marie DYE, élu communautaire et maire de la Commune de Fresnes, Monsieur Philippe SARTORI précise que la DETR n'est pas cumulable avec le fonds d'aide à l'investissement public. Monsieur le Président indique que Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher sera le seul décideur.

Informations

- Réunion d'information portant sur le Partenariat Transatlantique sur le Commerce et l'Investissement (PTCI) ou Tafta : Trans Atlantic Free Trade agreement: **mercredi 25 mai 2016 à la salle des fêtes de Contres** (date susceptible d'être modifiée). Cette réunion est organisée par Monsieur Jacques MOREAU, Président de l'Association Pour l'Information des Citoyens de Loir-et-Cher (APIC 41)

Planning

- **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

👉 Lundi 30 Mai 2016 18 h 30 à Méhers

La séance levée à 21 heures 15
Contres, le 28 avril 2016

Le Président

Jean-Luc BRAULT



